

TRAVAILLER AVEC LA NATURE POUR PROTÉGER LES PERSONNES

COMMENT LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE
LIMITENT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES
CATASTROPHES D'ORIGINE MÉTÉOROLOGIQUE



Implementing
nature-based
solutions to
protect people
and nature



RÉSUMÉ

Les communautés du monde entier font déjà l'expérience des conséquences dévastatrices et de plus en plus graves des changements climatiques, ainsi que des catastrophes et aléas d'origine météorologique.

Au cours des dernières décennies, les changements climatiques et les catastrophes d'origine météorologique ont augmenté. Cela inclut les changements climatiques et les catastrophes et aléas d'origine météorologique soudains, comme les inondations rapides et inattendues, ainsi que les catastrophes et aléas d'origine climatique à évolution lente, par exemple l'élévation du niveau des mers, qui apparaissent progressivement. Le nombre de catastrophes d'origine météorologique et de changements climatiques soudains a augmenté de plus de 40 % au cours des 20 dernières années. Entre 2006 et 2015, le rythme de l'élévation du niveau des mers dans le monde a été 2,5 fois plus rapide que pendant la quasi-totalité du XX^e siècle. Ces catastrophes ont eu des conséquences significatives sur les plans humain, économique et environnemental. Les catastrophes d'origine météorologique et les changements climatiques soudains ont entraîné la mort de plus de 410 000 personnes entre 2010 et 2019 et provoqué le déplacement de 30 millions d'autres au cours de la seule année 2020.

Au niveau mondial, les personnes les plus vulnérables sont les plus durement touchées, et 91 % des décès provoqués par des catastrophes soudaines entre 1970 et 2019 ont eu lieu dans des pays en développement.

Les changements climatiques et les catastrophes et aléas d'origine météorologique peuvent concerner n'importe qui, mais leurs conséquences sont ressenties différemment par les personnes touchées. Plusieurs facteurs influencent la façon dont les changements climatiques et les catastrophes et aléas d'origine météorologique affectent le bien-être des personnes, et notamment la richesse, l'éducation, l'origine raciale ou ethnique, la religion, le genre, l'âge, la classe sociale, la présence d'un handicap et l'état de santé. Ces facteurs déterminent les différences dans les conséquences des changements climatiques et des catastrophes et aléas d'origine météorologique.

Au vu de la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre, les changements climatiques et les catastrophes et aléas d'origine météorologique, ainsi que leurs conséquences, atteindront des niveaux sans précédent dans les décennies à venir, et causeront d'importants dégâts pour les personnes et pour l'environnement. Les changements climatiques continueront de contribuer à rendre les aléas d'origine climatique et météorologique plus fréquents et intenses. L'ampleur de cette accélération et de cette intensification dépendra de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre. Dans un scénario intermédiaire en

matière d'émissions où celles-ci commenceraient à diminuer à partir de 2040, les épisodes de chaleur qui surviennent actuellement 2,8 fois par décennie pourraient augmenter jusqu'à se produire 5,6 fois par décennie d'ici 30 ans. Les systèmes d'intervention humanitaire et de réduction des risques de catastrophe s'efforceront de suivre le rythme des changements climatiques et des aléas d'origine météorologique plus fréquents et plus graves, qui se traduiront par des pertes humaines, économiques et environnementales accrues. Les experts du GIEC estiment que les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes qui y sont associés aggraveront la mauvaise santé et les décès prématurés de façon significative à court terme et à long terme (entre 2021 et 2100).

Les solutions fondées sur la nature (SfN), qui permettent de protéger, de gérer de façon durable ou de restaurer la nature, sont un outil essentiel pour protéger les personnes des changements climatiques et des catastrophes et aléas d'origine météorologique, ainsi que pour accroître leur capacité de s'adapter à ces changements. La nature peut permettre de couvrir toutes les composantes de l'équation des risques, limitant la probabilité que des aléas surviennent, l'exposition à ces aléas et la vulnérabilité des communautés. Ces solutions peuvent limiter la probabilité et empêcher la survenue des changements climatiques et des aléas d'origine météorologique. Par exemple, la présence de végétation sur les pentes peut prévenir les glissements de terrain lors d'épisodes de fortes précipitations en ralentissant le mouvement des eaux pluviales et en retenant la terre. La nature peut aussi permettre d'amortir

DÉFINITION DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE :

actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever les défis de société de manière

efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.



les changements climatiques et les aléas d'origine météorologique qui se produisent, en limitant l'exposition à ces changements et aléas, et en protégeant les personnes et leurs biens des pires conséquences. Par exemple, les mangroves et les récifs coralliens agissent comme des remparts naturels contre les tempêtes et les inondations, offrant une barrière protectrice pour les littoraux contre les conséquences des aléas. La nature offre en outre de multiples services, y compris la fourniture de nourriture, qui peut accroître la résilience communautaire face aux conséquences des changements climatiques et des ca-

tastrophes d'origine météorologique. Les SfN couvrent des initiatives axées sur i) la protection de la nature, ii) la restauration de la nature, iii) la gestion durable de la nature ou iv) la création d'écosystèmes. En permettant à la nature de continuer de fournir des services qui protègent les communautés face aux changements climatiques et aux aléas d'origine météorologique, et qui accroissent la capacité des communautés de s'y adapter, les SfN présentent un fort potentiel en matière de réduction des risques de catastrophe et de soutien à l'adaptation aux changements climatiques.

Le fait de renforcer ces solutions aujourd'hui pourrait protéger la société de certaines des conséquences les plus graves des changements climatiques, à savoir le coût économique des pertes et des dégâts engendrés, ainsi que les crises humanitaires découlant des catastrophes.

Les solutions fondées sur la nature ont le potentiel de limiter l'intensité des changements climatiques et des aléas d'origine météorologique d'au moins 26 %. Quelques études ont tenté de quantifier la baisse d'intensité des aléas d'origine climatique et météorologique que permet la présence de la nature. Une méta-analyse de 69 études portant sur cinq habitats littoraux, et notamment les récifs coralliens, les mangroves, les marais salants et les herbiers marins limitent la hauteur des vagues de 35 % à 71 %. Selon une évaluation de données factuelles, les SfN, en protégeant, en restaurant ou en gérant durablement la nature, pourraient limiter l'intensité des changements climatiques et des aléas d'origine météorologique d'au moins 26 %.

La mise en œuvre de ces solutions pourrait offrir aux pays en développement une protection précieuse contre le coût économique des changements climatiques. D'ici 2030, le coût annuel des pertes et des dégâts causés par les changements climatiques devrait être de 402 à 805 milliards de dollars É.U. dans les pays en développement. Ce montant devrait augmenter pour atteindre entre 1 500 milliards et 2 400 milliards de dollars É.U. par an d'ici 2050. La mise en œuvre de SfN pourrait permettre aux pays en développement d'économiser au moins 104 milliards de dollars É.U. en 2030 et 393 milliards de dollars É.U. en 2050, en réduisant l'intensité des changements climatiques et des aléas d'origine météorologique d'au moins 26 %.

La mise en œuvre de ces solutions pourrait aus-

si permettre de limiter le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire internationale en raison des changements climatiques et des catastrophes d'origine météorologique, mais des recherches supplémentaires sont nécessaires pour analyser le potentiel quantifié. D'ici 2030, 150 millions de personnes par an pourraient avoir besoin d'une assistance humanitaire à la suite d'inondations, de sécheresses et de tempêtes. D'ici 2050, ce chiffre devrait atteindre 200 millions de personnes par an. Les changements climatiques provoquent aussi de plus en plus de déplacements, ce qui devrait s'aggraver à moyen terme et à long terme. En réduisant l'intensité des changements climatiques et des aléas d'origine météorologique, la mise en œuvre, à l'heure actuelle, de SfN pourrait prévenir en partie la hausse projetée des déplacements et des migrations, ainsi que le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire. Cependant, les facteurs qui définissent les déplacements, les migrations et les besoins d'assistance humanitaire internationale sont extrêmement complexes. Différents facteurs démographiques, historiques, politiques, sociaux et économiques déterminent si les personnes peuvent résister aux changements climatiques et aux aléas d'origine météorologique, ou si elles sont forcées de quitter leur domicile. Des recherches supplémentaires sont donc nécessaires pour comprendre comment la réduction de l'intensité des aléas contribue à la baisse des déplacements, des migrations et du nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire, et pour quantifier la réduction que permettrait la mise en œuvre à grande échelle des SfN.

Si elles sont bien conçues, les solutions fondées sur la nature peuvent aussi entraîner une multitude d'avantages connexes et contribuer au développement durable. En faisant en sorte que la nature puisse offrir ses nombreux services, on peut contribuer à atteindre plusieurs objectifs sociétaux, en soutenant en parallèle la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. Cela contraste avec de nombreuses approches traditionnelles, y compris des approches techniques qui présentent souvent comme seul avantage de protéger physiquement des conséquences des aléas. Les avantages des SfN sont notamment qu'elles contribuent à la sécurité alimentaire et de l'eau, à l'atténuation des changements climatiques, aux améliorations de la santé, à la protection et au renforcement de la nature, et à la création d'emplois. Les SfN peuvent constituer environ 20 à 30 % des solutions nécessaires pour atteindre de façon économique les objectifs fixés en matière d'émissions au titre de l'Accord de Paris.

Cependant, les changements climatiques menacent le potentiel futur des solutions fondées sur la nature, ce qui signifie que leur mise en œuvre doit être intensifiée maintenant dans le cadre d'un ensemble d'initiatives visant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. Si le réchauffement climatique dépasse 1,5 °C, certaines mesures prévues dans les SfN perdront leur efficacité pour faire face aux défis de société. Cela s'explique par le fait que la nature atteindra des limites au-delà desquelles l'adaptation deviendra difficile, où elle ne pourra pas s'adapter aux conséquences clima-

tiques et où les dégâts deviendront inévitables, entraînant la perte d'écosystèmes et des services qui y sont associés. Dans un tel scénario, la capacité des SfN de limiter les risques de catastrophe et de soutenir l'adaptation aux changements climatiques serait limitée, car la nature serait incapable de fournir des services qui protègent les communautés et améliorent leur résilience. Pour que les SfN permettent des économies et limitent l'augmentation des déplacements de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire du fait des changements climatiques et des catastrophes et aléas d'origine météorologique, et pour qu'elles donnent lieu à leurs nombreux avantages connexes, leur mise en œuvre doit par conséquent être intensifiée maintenant et associée aux initiatives visant l'atténuation des effets des changements climatiques et autres initiatives de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques.

La base grandissante de projets fructueux met en lumière plusieurs facteurs de réussite des solutions fondées sur la nature : la participation de parties prenantes locales ; un environnement propice sur les plans politique et juridique ; des approches multi-parties prenantes ; l'utilisation à la fois des savoirs traditionnels et de la science ; et la création d'avantages à la fois à court terme et à long terme. Dans la mesure où les SfN reposent souvent sur les communautés locales pour mettre en œuvre et gérer les interventions, la participation de parties prenantes locales est cruciale pour une application réussie. Cela contribue à garantir que les projets fonctionnent dans le contexte local, que les communautés profitent des avantages et



© Marcio James / WWF

que le projet est durable. La mise en place de cadres juridiques et politiques à l'appui des SfN est aussi essentielle à leur réussite. Les lois, les politiques et les plans offrent le fondement souvent invisible des SfN, assurant des fonctions essentielles, comme garantir un financement adéquat et établir des mandats, des rôles et des responsabilités.

Il existe cependant plusieurs obstacles à l'intégration des solutions fondées sur la nature dans les initiatives visant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, notamment le manque de ressources et le fait que les politiques ne sont pas suffisamment mises en pratique.

Les ambitions en matière de SfN ne correspondent pas à la réalité, et les engagements concernant ces solutions doivent désormais se traduire en actes suffisants sur le terrain. Cela est dû au fait que plusieurs obstacles empêchent l'intégration et l'intensification des SfN dans les initiatives visant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. Le financement des SfN est largement insuffisant : les SfN visant l'adaptation n'ont reçu qu'entre 0,6 % et 1,4 % du total des flux de financement de l'action climatique en 2018. Tandis que les politiques soutiennent de plus en plus les SfN, les budgets et l'investissement publics pour la mise en œuvre des politiques sont insuffisants. Il existe aussi des obstacles à la mise en œuvre, et notamment un manque de connaissances concernant l'application de ces solutions et des difficultés relatives au suivi, à l'évaluation et aux enseignements tirés des solutions fondées sur la nature.

Afin d'assurer le succès de la mise en œuvre, de l'intégration et de l'intensification des solutions fondées sur la nature pour limiter les changements climatiques et les risques de catastrophes d'origine météorologique, plusieurs mesures doivent être adoptées afin de surmonter ces obstacles :

- soutenir la mise en place d'une base plus solide d'éléments de preuve et coordonner les efforts de recherche pour combler les lacunes en matière de connaissances, comprendre ce qui fait la réussite et la durabilité des SfN, et comprendre comment ces solutions peuvent limiter les changements climatiques et les catastrophes d'origine météorologique, ainsi que la façon dont les changements climatiques affectent le potentiel des SfN ;
- examiner les limites de mesures spécifiques de SfN en s'appuyant sur le contexte propre à chaque projet ;
- combler les lacunes en matière de capacités, à tous les niveaux ;
- réduire le manque de financements pour des mesures comprenant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques en explorant, par exemple, les innovations du secteur privé au-delà des marchés du carbone pour soutenir le financement des SfN ;
- aligner et harmoniser les politiques, la planification et les cadres juridiques aux niveaux international et national concernant les changements climatiques, le développement, l'environnement et les catastro-

phes, afin de promouvoir des approches harmonisées en matière de résilience et de réduction des risques dans tous les secteurs et les ministères/départements ;

- promouvoir des modèles normalisés pour la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la planification et à la mise en œuvre des SfN ;
- reconnaître que le potentiel des SfN est limité et, par conséquent, mettre en œuvre de telles solutions dans le cadre d'un ensemble plus vaste d'interventions visant la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des changements climatiques.

La Fédération internationale et le Fonds mondial pour la nature (WWF) associent leurs efforts pour faire connaître et encourager une action fondée sur la nature pour renforcer la résilience des communautés les plus à risque face au climat et aux catastrophes.

Leur partenariat vise à faire prendre conscience de la façon dont la nature protège les personnes et la biodiversité, en particulier dans des contextes humanitaires et de catastrophes. Il permettra d'étudier comment les SfN et d'autres efforts visant à protéger et à renforcer la nature peuvent renforcer la résilience des paysages et des communautés vulnérables face aux risques d'origine climatique et météorologique. Ce partenariat tirera parti du mandat et de l'expertise de chaque organisation pour promouvoir l'intégration des SfN dans les plans, politiques et cadres juridiques nationaux relatifs au climat et aux catastrophes, ainsi que dans les mesures prises sur le terrain à cet égard. La présence associée des organisations dans 192 pays et leur long passé de travail, de crédibilité et de relations avec des parties prenantes aux niveaux national et local permettront au partenariat de soutenir la mise en œuvre et l'intensification efficaces des SfN.



**For further
information,
contact**

Ninni Ikkala Nyman

Senior Officer for Nature-based Solutions
International Federation of the Red Cross and Red Crescent Societies
ninni.ikkala-nyman@ifrc.org

Mandy Jean Woods

Global Communications Manager
WWF International
mwoods@wwfint.org